

ORIENTATION APRÈS LE BACCALAURÉAT  
**Orient' Express**  
N° 16 - Janvier 2020  
Version 2  
FORMATIONS... PROCÉDURES... AGENDA... MÉTIERS... EMPLOI... @ Newsletter de l'orientation post bac

# Études de santé : les nouveaux parcours



**SOMMAIRE**

1. [Les deux nouveaux parcours d'accès aux études de santé : PASS/LAS](#)
2. [Le PASS \(Parcours d'accès spécifique santé\)](#)
3. [Les attendus du Parcours d'accès spécifique santé \(PASS\)](#)
4. [Les licences disciplinaires avec option « accès santé » \(LAS\)](#)
5. [Comment choisir entre PASS et LAS ?](#)
6. [Journées Portes ouvertes études de santé Université de Bordeaux](#)
7. [MOOC « Racines » : je me prépare aux études de santé](#)

## 1. Les deux nouveaux parcours d'accès aux études de santé : PASS / LAS

► Les candidats peuvent maintenant accéder aux formations de maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie **après une, deux ou trois années d'études supérieures**, ou poursuivre vers un diplôme de licence.

**Deux nouveaux parcours d'accès aux études de santé M.M.O.P. remplacent la PACES à la rentrée 2020.** « Ni l'un, ni l'autre ne constituera une voie préférentielle pour accéder aux études de santé ».

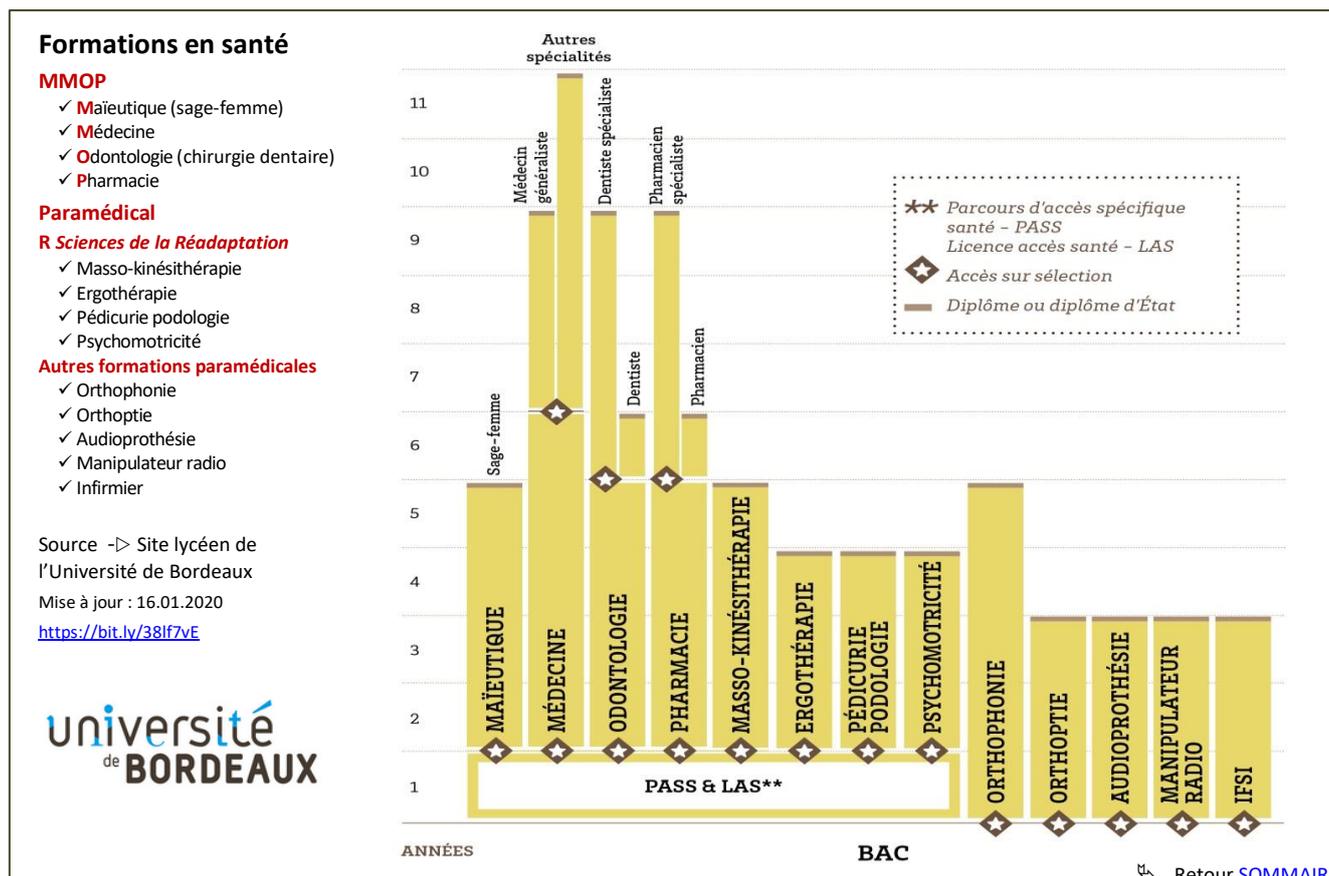
Source : [parcoursup](#)

► Université de Bordeaux : A partir de 2020, les études de santé deviennent les « **études MMOP-R** » : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie. Rééducation (ergothérapie, pédicurie-podologie, psychomotricité, masso-kinésithérapie).

Les deux grandes voies d'accès aux filières MMOP :

- ✓ Le **Parcours d'Accès Spécifique Santé - PASS** : la voie principale qui remplace intégralement la PACES ;
- ✓ Les **Licences Accès Santé - LAS**.

Source : Collège Santé - Université de Bordeaux <http://sante.u-bordeaux.fr/Actualites/Reforme-PACES>



## 2. Le PASS (Parcours d'accès spécifique santé) avec une option d'une autre discipline (« mineure »)

Licence - **Parcours d'Accès Spécifique Santé** options (« mineures ») proposées :

- Chimie
- Droit
- Économie et gestion
- Philosophie
- Psychologie
- Sciences de la vie
- STAPS

7 options  
(mineures)  
possibles

N.B. Portail santé (PASS) délocalisé sur le site d'Agén, Dax, Pau ou Périgueux

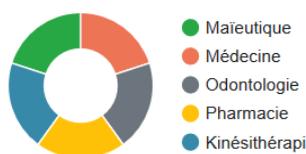
Les cours magistraux des Unités d'Enseignement majeures de santé seront diffusés, sur chaque site, dans un amphithéâtre équipé. Les étudiants du département concerné par la délocalisation sont prioritaires au regard de la capacité d'accueil de chacun des centres.

A partir de la 2<sup>ème</sup> année des études de santé, les cours se déroulent en présentiel sur le site de Carreire de l'université de Bordeaux.

Source : [parcoursup](#) > Fiche de présentation du PASS Université de Bordeaux

Attention : suivant le site délocalisé choisi, il ne sera pas possible de suivre certaines UE disciplinaires. Reportez-vous au tableau pour vérifier la faisabilité de votre cursus : <https://bit.ly/2v505Mh>

Filières de santé auxquelles le PASS Université de Bordeaux permet de candidater



- + Ergothérapie <sup>(1)</sup>
- + Pédiatrie-Podologie <sup>(1)</sup>
- + Psychomotricité <sup>(1)</sup>

Le portail santé ouvre la possibilité de poursuivre en MMOP-R\* :

- poursuite en **2<sup>ème</sup> année de MMOP\*** si le candidat est admis ;
- poursuite en **R Sciences de la rééducation\*\*** si le candidat est admis ;
- poursuite, si le candidat n'est pas admis en MMOP-R, mais s'il a validé l'année, en **2<sup>ème</sup> année de la licence correspondant à son option (UE mineure)**.

L'étudiant pourra re-candidater aux études de santé en fin de L2 ou de L3.

*L'étudiant qui ne valide pas les 60 ECTS du Portail santé PASS ne pourra pas présenter sa candidature d'admission MMOP, ni redoubler le portail santé. Il devra se réorienter via Parcoursup.*

\* MMOP : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie  
\*\*R = Sciences de la Réadaptation : Masso-Kinésithérapie, Ergothérapie, Pédiatrie-Podologie, Psychomotricité

Capacité d'accueil en 2<sup>ème</sup> année MMOP :

- Médecine : **340**
- Maïeutique : **30**
- Odontologie : **58**
- Pharmacie : **140**

Source : [parcoursup](#)

Capacité d'accueil pour les étudiants de l'université de Bordeaux en :

- Kinésithérapie : **43**
- Ergothérapie : **32**
- Pédiatrie : **30**
- Psychomotricité : ?

Source : sites des instituts (IFMK, IFE, IFPP)

*A la rentrée de septembre 2021, ces places seront réparties entre étudiants ayant redoublé la PACES et étudiants ayant suivi une licence PASS ou LAS.*

<sup>(1)</sup> Particularité à l'Université de Bordeaux : Une demande spécifique à titre expérimental est en cours d'instruction par le Ministère pour que le PASS donne aussi accès aux formations des autres métiers de la réadaptation : Psychomotricité, Ergothérapie, Pédiatrie/Podologie sans allongement de ces études (3 ans). Ce PASS donnerait accès aux filières MMOP-R.

Source : Présentation « La réforme de l'accès aux études de santé » lors des « Journées Enseignements Supérieurs » (15.01.2020)

Exemple → Texte en ligne sur le site de l'Institut de formation en pédiatrie podologie (18/01/2020) <https://bit.ly/3ai0Tgr>

« Dans l'attente des textes qui vont être publiés prochainement et qui nous permettront de vous donner plus de précisions, nous vous informons que pour intégrer notre Institut à partir de septembre 2021, vous devrez avoir suivi une 1<sup>ère</sup> année à l'Université de Bordeaux à la rentrée de septembre 2020. Vous ne pourrez pas accéder directement en formation dans notre Institut.

Deux possibilités s'offriront à vous pour votre inscription universitaire, qui pour l'instant n'apparaissent pas sur Parcoursup :

- Le parcours spécifique "accès santé" pédiatrie-podologie, ou
- Une Licence avec option "accès santé" pédiatrie-podologie : STAPS, Sciences Humaines et Sociales, Chimie, Biologie, Droit, Eco gestion, Philosophie.

Dès que la réglementation sera parue, nous compléterons ces informations ».

### Capacité d'accueil du PASS Université de Bordeaux - Rentrée 2020 : 1400 places

Source : chiffres communiqués oralement lors de la présentation « La réforme de l'accès aux études de santé » - Journée de l'Enseignement supérieur (Pessac, le 15.01.2020)

« Les étudiants qui choisiront le **Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)** suivront des **Unités d'Enseignement (UE) en majeure Santé** mais aussi des UE **mineures dites disciplinaires** dans une des **Licences Accès Santé (LAS)** proposées par l'Université de Bordeaux ou les universités partenaires.

Je ne peux m'inscrire dans le **Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)** qu'**une seule fois**.

Je peux **candidater à la filière MMOP-R deux fois** (PASS, L2 ou L3).

En tant qu'**étudiant dans le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)**, j'utilise obligatoirement **une de mes deux chances pour candidater**.

Je dois obligatoirement penser à un double projet (Santé + parcours en LAS).

Tout au long de l'année, vous devrez suivre des UE dans différents domaines de la Santé et dans la mention disciplinaire que vous aurez choisie. À la fin du semestre et après un partiel (examen), chaque UE octroie des crédits ECTS dès validation à 10/20 ou plus.

**Il faut obtenir 60 ECTS pour pouvoir candidater en MMOP-R.**

La rigueur et le travail personnel pour engranger et valider toutes ces nouvelles connaissances sont indispensables afin de réussir la **candidature ultra sélective d'entrée en filière MMOP-R**.

Comme pour le baccalauréat, il faudra toujours tâcher d'obtenir ses UE avec les meilleures notes possibles ».

Source : Site lycéen de l'Université de Bordeaux <https://bit.ly/366qyWi>

### Quelles seront les conditions d'admission en filière MMOP depuis le PASS ?

- L'étudiant devra avoir validé **60 ECTS\*** en un an dont **30 ECTS santé**.
- Les résultats devront être supérieurs à un seuil minimum.

\*Chaque Unité d'Enseignement (UE) validée en fin de semestre permet l'attribution de crédits ECTS (European Credits Transfer System).  
Un semestre pédagogique correspond à 30 ECTS.

Si tous les critères sont validés, l'étudiant sera **admissible à l'examen d'admission** en 2<sup>e</sup> année de médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique :

- Une **épreuve écrite**
- Une ou plusieurs **épreuves orales**

S'il réussit les épreuves finales d'admission, l'étudiant pourra donc accéder aux études MMOP.

Dans le cas contraire, il y a d'autres possibilités de poursuite pour les étudiants après le PASS :

- accéder à une autre L2 à « mineure santé » proposée par leur faculté, s'ils ont validé leur année mais n'ont pas réussi à accéder à la filière MMOP, afin d'avoir une seconde chance de passer l'examen d'admission pour les filières MMOP (à condition de remplir les critères d'admission) en licence à « mineure santé ».

Source : Collège Santé - Université de Bordeaux <http://sante.u-bordeaux.fr/Actualites/Reforme-PACES>

### ► ACCÈS au PASS --> Formation dite « non sélective ».

Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives à l'université **dans la limite des capacités d'accueil**.

Le **classement des dossiers** sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir. L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur :

- les éléments d'appréciation figurant dans la "fiche avenir" pour les étudiants de terminale
- le projet de formation de l'élève,
- les notes de première et de terminale dans les disciplines suivantes : philosophie, français, matières scientifiques.

Source  Fiche de présentation du PASS - Université de Bordeaux



Après le bac  
**je choisis**  
l'université de Bordeaux »

**Collège santé**  
de l'université de Bordeaux  
Médecine - Pharmacie - Odontologie - Santé publique - Thérapeutique  
Formation en soins et paramédicales

► Pour en savoir plus sur le **PASS de l'Université de Bordeaux** et pour suivre l'actualité de la réforme des études de santé à l'université de Bordeaux, consultez régulièrement :

- le site lycéen de l'Université de Bordeaux : <https://jechoisis.u-bordeaux.fr/Choisir/Sante-et-paramedical/Mes-etudes-en-Sante>
- le site du Collège Santé de l'université de Bordeaux : <http://sante.u-bordeaux.fr/Actualites/Reforme-PACES>

 Retour [SOMMAIRE](#)

## 3. Les attendus nationaux du Parcours d'accès spécifique santé (PASS)

Outre la diversité des formations de 1<sup>er</sup> cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### Éléments de cadrage national

La réussite dans ce parcours nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Les candidats à l'inscription dans le parcours d'accès spécifique santé doivent :

#### Disposer de très bonnes connaissances et compétences scientifiques :

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- **capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement,**
- **capacité d'abstraction, de logique et de modélisation,**
- **très bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues en Physique, Chimie, Sciences de la vie et de la terre, Mathématiques à la fin de la classe de terminale.**

#### Disposer de très bonnes compétences en communication :

Ces compétences visent notamment à attester d'une :

- **capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée,**
- **capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et capacité souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau B.**

#### Disposer de très bonnes connaissances et compétences méthodologiques et comportementales :

Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une :

- **capacité d'apprentissage : curiosité, capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages,**
- **capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel : être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée.**

#### Disposer de qualités d'engagement importantes compte tenu de la **difficulté de la PASS et des filières de santé.**

#### Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute est essentiel dans toutes les filières ouvrant aux métiers de Santé.

 Retour [SOMMAIRE](#)

## 4. Les licences disciplinaires avec option « accès santé » (L.AS)

« Une licence L.AS permet de suivre une **formation de licence dans la discipline choisie** et en même temps les **enseignements de l'option "Accès Santé"**.

Après une 1<sup>ère</sup> année LAS mais aussi pendant son cursus de licence, l'étudiant peut candidater dans les filières de médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique ou dans d'autres formations conduisant à des diplômes paramédicaux.

L'admission dans ces filières de santé passe par un **processus de sélection** qui prend en compte les notes obtenues dans la formation de licence, et le cas échéant, le résultat à des **épreuves orales spécifiques**.

Si finalement, l'étudiant ne fait pas le choix de poursuivre vers les filières de santé ou s'il n'y est pas admis, il peut bien sûr poursuivre en licence jusqu'à son obtention ».

Source  Parcoursup ▷ Fiche de présentation des LAS

### L.AS Licences option santé - Académie de Bordeaux

université  
de BORDEAUX

- ➔ Licence **Droit - option Santé** Pessac - Agen - Périgueux
- ➔ Licence **Économie et gestion - option Santé**
- ➔ Licence - Portail MISIPCG\* **Chimie - option Santé**
- ➔ Licence - Portail SVSTC\*\* **Sciences de la vie - option Santé**
- ➔ Licence **Psychologie - option Santé**
- ➔ Licence **STAPS - option Santé**

\* MISIPCG : Mathématiques, informatique, sciences pour l'ingénieur, physique, chimie, géosciences

\*\* SVSTC : Sciences de la vie, sciences de la terre, chimie

Université  
BORDEAUX  
MONTAIGNE

- ➔ Licence **Philosophie - option Santé**

UNIVERSITÉ  
DE PAU ET DES  
PAYS DE L'ADOUR

- ➔ Licence **Physique-chimie - option Santé** & Licence **Sciences de la vie - option Santé**

9 licences  
option Santé  
dans  
l'Académie  
Bordeaux

### L.AS

Je choisis la **licence** qui correspond le mieux à mes projets et à mes points forts parmi les licences qui propose une option "accès santé". Au sein de cette licence, je suis ainsi des **enseignements supplémentaires liés à l'option "accès santé"**. Les UE de santé sont dispensées en grande partie à **distance**.

Si je valide ma 1<sup>ère</sup> année de licence, je peux candidater dans les études de santé qui m'intéressent (maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie).

Si je ne suis pas admis en filière santé, je peux, poursuivre en 2<sup>ème</sup> année de ma licence, et, si je le souhaite re-candidater aux études de santé après au moins une année supplémentaire.

Si je ne valide pas ma 1<sup>ère</sup> année de licence, je ne peux pas candidater aux études de santé. Je peux redoubler cette 1<sup>ère</sup> année ou me réorienter via Parcoursup.

Source : Les nouvelles voies d'accès aux études de Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie  
Onisep, 23.10.2019 <https://bit.ly/37aOtFE>

Les étudiants qui choisiront une LAS pourront candidater pour rentrer en **MMOP-R**.

**En plus du cursus disciplinaire**, ils devront **valider - à leur rythme - des UE en Santé** leur inculquant des bases solides afin de poursuivre dans la filière choisie.

#### La candidature à la filière MMOP-R

Afin de candidater en MMOP-R, il faudra **obligatoirement valider 60 crédits ECTS dont 30 en Santé**, que l'on soit en Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) ou LAS.

**Attention** : Le choix d'une LAS ne vous donne pas automatiquement la possibilité de candidater à toutes les filières MMOP-R. Pensez à vous référer au pictogramme présent sur chaque fiche de présentation sur Parcoursup.



Source : site lycéen de l'Université de Bordeaux > <https://iechoisis.u-bordeaux.fr/Choisir/Sante-et-paramedical/Mes-etudes-en-Sante>

Les LAS indiquent clairement sur Parcoursup et sur le site de l'université, à quelles filières elles permettent de candidater.



#### Sciences de la réadaptation à Bordeaux : Pédiatrie podologie - Ergothérapie - Psychomotricité

« **Dans l'attente des textes qui vont être publiés prochainement** et qui nous permettront de vous donner plus de précisions, nous vous informons que pour intégrer notre institut à partir de septembre 2021, vous devrez avoir suivi une première année à l'université de Bordeaux à la rentrée de septembre 2020. Vous ne pourrez pas accéder directement à la formation dans notre institut. Deux possibilités s'offriront à vous pour votre inscription universitaire, **qui pour l'instant, n'apparaissent pas sur Parcoursup** : le parcours spécifique « accès santé » ergothérapie, ou une licence avec option « accès santé » ergothérapie : STAPS, Sciences humaines et sociale, Chimie, Biologie, Droit, Eco-gestion, Philosophie. Dès que la réglementation sera parue nous compléterons ces informations.

Institut de formation en ergothérapie - Bordeaux - 18.01.2020 <https://bit.ly/2twlIDw>

Filières santé (MMOP-K) sur lesquelles il est possible de candidater selon les licences option Santé (Tableau réalisé à partir des informations disponibles sur Parcoursup le 18.01.2020).

	Maïeutique	Médecine	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie
Droit option Santé (UB)	X	X	X	X	X
Eco-Gestion option Santé (UB)	X	X	X	X	X
Chimie option Santé (UB)	X	X	X	X	X
Sciences de la vie (UB)	X	X	X	X	X
Psychologie option Santé (UB)	X	X	X	X	X
STAPS option Santé (UB)					X
Philosophie option Santé (UBM)	X	X	X	X	
Physique-chimie option Santé (UPPA)	X	X	X	X	
Sciences de la vie option Santé (UPPA)	X	X	X	X	

UB : Université de Bordeaux / UBM : Université Bordeaux Montaigne / UPPA : Université de Pau et des Pays de l'Adour

## Capacité d'accueil lycéens en LAS - Rentrée 2020

Université de Bordeaux (245 places au total)

- ⊙ LAS Droit Pessac : 30 places
- ⊙ LAS Droit Agen : 30 places
- ⊙ LAS Droit Périgieux : 30 places
- ⊙ LAS Economie-Gestion : 35 places
- ⊙ LAS Biologie : 80 places
- ⊙ LAS Chimie : 40 places
- ⊙ LAS Psychologie : 20 places
- ⊙ LAS STAPS : 30 places

Université Bordeaux Montaigne

- ⊙ LAS Philosophie : 35 places
- En savoir plus sur cette LAS : <https://bit.ly/2TCrPSv>

Université de Pau et es Pays de l'Adour

- ⊙ LAS Biologie : 60 places

Source : chiffres communiqués oralement lors de la présentation « La réforme de l'accès aux études de santé »  
Journée de l'Enseignement supérieur (Pessac, le 15.01.2020)

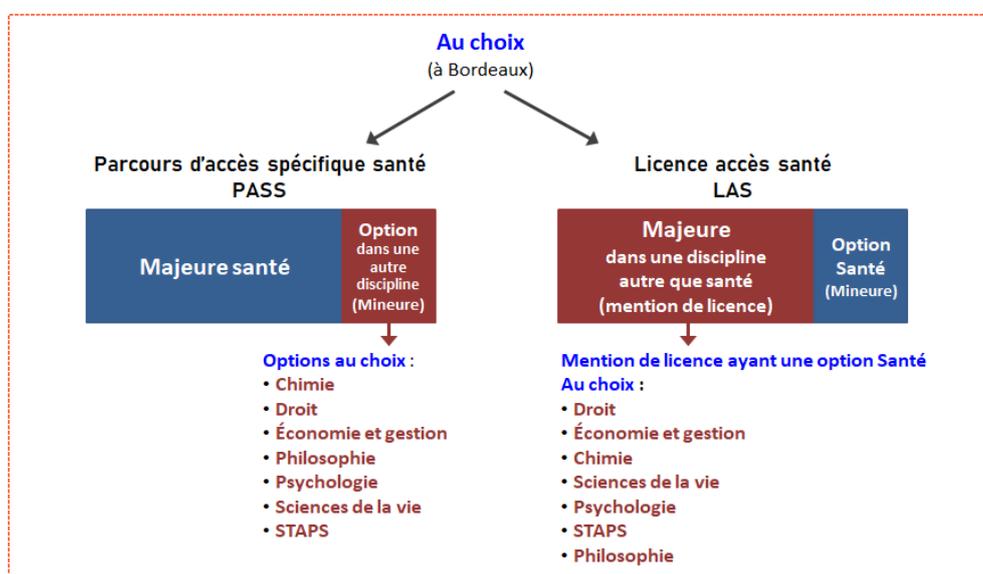
**ACCÈS à la L.AS** --> Formation dite « **non sélective** ».

Les candidats peuvent accéder aux formations non sélectives à l'université **dans la limite des capacités d'accueil**.

Les candidats sont classés au regard de leurs dossiers de candidatures selon les critères généraux d'appréciation de la licence socle.

↩ Retour [SOMMAIRE](#)

## 5. Comment choisir entre PASS et LAS ?



Votre choix du dépend de votre **projet** et de vos **points forts** :

- si vous êtes **très intéressé** par des études de santé, que vos **points forts** se situent dans les matières qui y sont liées et que vous n'avez pas d'autres projets, vous pourrez choisir le **PASS**, en vous interrogeant sur l'**option disciplinaire** qui vous intéresse le plus pour une éventuelle poursuite d'étude en dehors des formations de santé ;
- si vous êtes intéressé par des études de santé mais **hésitez encore** avec une autre voie ou que vos **points forts** se situent dans des matières qui en sont éloignées, vous pourrez choisir une **L.AS** dans le **domaine qui vous intéresse le plus en dehors de la santé** et où vous pourrez vous épanouir et réussir.

Il faut choisir sa **mention de licence** (parcours LAS) ou son **option** (parcours PASS) en fonction :

- de ses **points forts** car plus on choisit un domaine où l'on sera bon plus on aura de chances d'être admis en formation de maïeutique, médecine, odontologie ou pharmacie,
- de ses **projets alternatifs** pour pouvoir se réorienter vers des licences qui nous correspondent le cas échéant.

Par exemple, si vous êtes intéressé par des études dans le domaine de la santé et que vos points forts sont dans des disciplines éloignées de la biologie, vous pouvez choisir une licence avec option « accès santé » (LAS) dans le domaine qui vous intéresse.

La candidature aux études de santé sera appréciée, pour une part importante, sur les notes obtenues en 1<sup>ère</sup> année à l'université. Il est donc recommandé au lycéen de formuler des vœux pour des parcours qui correspondent à ses points forts au lycée et à son projet d'études supérieures.

### L'accès en santé est-il réservé aux scientifiques ? Quel parcours choisir pour aller en santé ?

« Tous les profils auront des formations adaptées pour pouvoir candidater en santé à partir de la rentrée 2020. Ainsi il existera un large panel d'options non scientifiques permettant in fine de candidater en santé dès la première année dans l'enseignement supérieur.

**Les profils scientifiques (bac S) auront le choix entre le PASS et les différentes L.AS.**

**Les profils non scientifiques (bac L ou ES) auront aussi accès à des formations avec accès santé mais il s'agira presque exclusivement des L.AS adaptées aux options qu'ils auront suivies.** Il est donc déconseillé aux profils non scientifiques d'aller en PASS mais pas de candidater aux études de santé, les **LAS non scientifiques** leur étant grandes ouvertes ».

Source  > Questions fréquentes

En résumé : les choix possibles

Profils scientifiques (bac S)	PASS ou L.AS
Profils non scientifiques (bac L ou ES)	L.AS non scientifiques

 Retour [SOMMAIRE](#)

## 6. Journées Portes ouvertes études de santé - Université de Bordeaux



Programme des conférences : <https://jechoisis.u-bordeaux.fr/Actualites/Journees-portes-ouvertes-2020>

Campus Bordeaux Carreire - Santé



**Collège santé**  
de l'université de Bordeaux  
Médecine - Pharmacie - Odontologie - Santé publique - Thermalisme  
Formations en soins et paramédicales

- ▶ **Portail santé** › Amphi 3 et 4  
Vendredi **31** janvier : **10h - 11h - 13h30 - 15h30** / Samedi **1<sup>er</sup>** février : **9h - 11h**
- ▶ **Médecine générale** › Amphi 9  
Vendredi **31** janvier : **10h45 - 15h15** / Samedi **1<sup>er</sup>** février : **10h45**
- ▶ **Odontologie** › Amphi 6  
Vendredi **31** janvier : **10h45 - 15h15** / Samedi **1<sup>er</sup>** février : **11h**
- ▶ **Pharmacie + DEUST** › Amphi 10  
Vendredi **31** janvier : **10h45 - 12h45 - 15h15** / Samedi **1<sup>er</sup>** février : **10h45**
- ▶ **Maïeutique** › Amphi 11  
Vendredi **31** janvier : **10h45 - 12h45 - 15h15** / Samedi **1<sup>er</sup>** février : **10h45**
- ▶ **Psychomotricité, Ergothérapie** › Amphi 12  
Vendredi **31** janvier : **10h45 - 12h45 - 15h15** / Samedi **1<sup>er</sup>** février : **10h45**
- ▶ **Manipulateur en électroradiologie** › Amphi 7  
Vendredi **31** janvier : **10h45 - 13h45** / Samedi **1<sup>er</sup>** février : **10h45**
- ▶ **IFSI** › Amphi 7  
Vendredi **31** janvier : **11h45 - 15h15** / Samedi **1<sup>er</sup>** février : **11h45**
- ▶ **Masso-kinésithérapie, Pédicurie-podologie** › Amphi 5  
Vendredi **31** janvier : **10h45 - 12h45 - 15h15** / Samedi **1<sup>er</sup>** février : **10h45**
- ▶ **Orthoptie, Orthophonie, Audioprothèse** › Amphi 8  
Vendredi **31** janvier : **10h45 - 12h45 - 15h15** / Samedi **1<sup>er</sup>** février : **10h45**

 Retour [SOMMAIRE](#)

